

**TOUT ENFANT,
LE VÔTRE,
DÈS SON PLUS
JEUNE ÂGE,
MÊME S'IL EST EN
DIFFICULTÉ, MALADE
OU EN SITUATION DE HANDICAP,
A SA PLACE :**



**À LA CRÈCHE,
CHEZ L'ASSISTANTE MATERNELLE,
À L'ÉCOLE MATERNELLE,
EN CENTRE DE LOISIRS...**

**DES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES,
DES PROFESSIONNELS,
DES ASSOCIATIONS,
D'AUTRES PARENTS**

**SONT À VOTRE DISPOSITION ET PEUVENT
VOUS AIDER, EN LIEN AVEC LA MAISON
DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES
HANDICAPÉES (MDPH).**

**En Haute-Loire,
pour vous guider, un numéro vert :
0800 43 00 43***

* du lundi au vendredi 8h00-12h00 - 14h00-17h00 / appel gratuit depuis un poste fixe



**CONSEIL
GÉNÉRAL
Haute-Loire**



**L'essentiel
et plus encore**



**Ministère de l'Emploi,
de la Cohésion sociale
et du Logement**

**Ministère de la Santé
et des Solidarités**



En Haute-Loire, dans le cadre de la Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant, des parents, des associations, des professionnels ont mis en place un groupe ressource pour faciliter et accompagner l'accueil du jeune enfant.

CONSTITUE UN HANDICAP,
" Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ".

Loi du 11 février 2005

ASSOCIATIONS

ADAPEDA
ARCADIE
APAJH
AFM
Autisme Haute-Loire
ADAPEI

REPRÉSENTANTS DES SERVICES

- MDPH
- Conseil Général (PMI)
- Education Nationale
- Jeunesse et Sports
- CAMSP
- SPMS
- SSED
- Réseaux des directeurs de crèches et des animateurs de relais assistants maternels



Pour vous guider, un numéro vert :

0800 43 00 43*

* appel gratuit depuis un poste fixe